



# RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 9 SEPTEMBRE 2022

Directives mises à jour sur les vaccins contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou qui allaitent



**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) statement of September 9, 2022: Updated guidance on COVID-19 vaccines for individuals who are pregnant or breastfeeding

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada  
Indice de l'adresse 0900C2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Tél. : 613-957-2991  
Sans frais : 1-866-225-0709  
Télec. : 613-941-5366  
ATS : 1-800-465-7735  
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2022

Date de publication : septembre 2022

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP40-322/2-2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-45353-8

Pub. : 220411

## APERÇU

- Le 9 septembre 2022, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié une mise à jour des directives du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou qui allaitent. Ces directives sont fondées sur les données probantes actuelles et sur l'avis des experts du CCNI.
- Les données probantes sur la COVID-19 et l'innocuité et l'efficacité réelle de la vaccination à ARNm contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou qui allaitent continuent d'émerger.
- Après avoir examiné les données probantes les plus récentes, le CCNI réaffirme l'importance et l'innocuité de la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse et l'allaitement.
- Le CCNI continue de recommander fortement que les personnes enceintes ou qui allaitent reçoivent une série primaire d'un vaccin autorisé à ARNm contre la COVID-19. Le CCNI réitère également ses recommandations existantes concernant les doses de rappel dans ces populations.
- **En ce qui concerne la dose de rappel à l'automne, le CCNI fait les recommandations suivantes pour les personnes enceintes :**
  - Le CCNI recommande fortement de proposer aux personnes enceintes une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à l'automne, **à n'importe quel stade de la grossesse**, quel que soit le nombre de doses de rappel reçues précédemment. (*Forte recommandation du CCNI*)
  - Le CCNI recommande que les doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 puissent être proposées à un intervalle de 6 mois depuis la dose précédente du vaccin contre la COVID-19 ou l'infection par le SRAS-CoV-2. Toutefois, un intervalle plus court, d'au moins 3 mois, peut être justifié pour optimiser la protection des personnes enceintes dans le contexte d'un risque épidémiologique intensifié (y compris un risque accru de complications sévères chez ces personnes). (*Recommandation discrétionnaire du CCNI*)
  - Les personnes enceintes peuvent recevoir toutes les doses auxquelles elles sont admissibles au cours de leur grossesse.
- **En ce qui concerne la dose de rappel à l'automne, le CCNI réitère les recommandations suivantes pour les personnes qui allaitent**, conformément aux Orientations provisoires du CCNI sur des considérations relatives à la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada :
  - **Les personnes qui allaitent peuvent se voir proposer** une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à l'automne, quel que soit le nombre de doses de rappel reçues précédemment.

- **Les personnes qui présentent un risque accru de COVID-19 sévère et qui allaitent devraient se voir proposer** une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 à l'automne, quel que soit le nombre de doses de rappel reçues précédemment.
- **En ce qui concerne l'utilisation des doses de rappel autorisées de vaccins à ARNm bivalents contre la COVID-19 qui contiennent le variant Omicron chez les personnes enceintes ou qui allaitent :**
  - Sur la base des données sur l'innocuité des vaccins à ARNm pendant la grossesse, les vaccins à ARNm bivalents contre la COVID-19 contenant Omicron autorisés peuvent être recommandés chez les personnes enceintes ou allaitantes qui n'ont pas de contre-indications au vaccin.
  - Les personnes, y compris les personnes enceintes ou qui allaitent, à qui il est recommandé de recevoir une dose de rappel à l'automne ne devraient pas retarder leur vaccination envisagée en prévision d'un vaccin à ARNm bivalent contre la COVID-19 contenant Omicron. Si ce dernier n'est pas facilement disponible, un vaccin d'origine à ARNm contre la COVID-19 devrait être proposé pour assurer une protection en temps opportun contre les complications liées à la COVID-19 sévère.

Pour le texte complet de la déclaration, y compris les données probantes et les justifications, voir la [Déclaration du CCNI : Directives mises à jour sur les vaccins contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou qui allaitent.](#)

Pour des renseignements sur les considérations provisoires relatives à la planification des rappels à l'automne, y compris la liste des personnes considérées comme présentant un risque accru de COVID-19 sévère, voir la [Déclaration du CCNI : Orientations provisoires sur des considérations relatives à la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements sur l'utilisation des vaccins à ARNm bivalents contre la COVID-19 contenant le variant Omicron comme doses de rappel, voir la [Déclaration du CCNI : Recommandations sur l'utilisation des vaccins à ARNm bivalents contre la COVID-19 contenant le variant Omicron.](#)

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la [page Web du CCNI.](#)

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Les données probantes sur les infections par le SRAS-CoV-2 et l'innocuité et l'efficacité réelle de la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse et l'allaitement ont continué à émerger tout au long de la pandémie.
- Les recommandations du CCNI sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 pendant la grossesse ou l'allaitement sont fondées sur l'examen continu des données probantes accumulées depuis que les premiers vaccins contre la COVID-19 ont été autorisés en 2020.
- Les recommandations du CCNI ont été élaborées à la suite d'un examen complet des :
  - données sur l'épidémiologie actuelle de la COVID-19 pendant la grossesse
  - données probantes sur l'innocuité, l'immunogénicité et l'efficacité réelle des vaccins contre la COVID-19 pendant la grossesse et l'allaitement
  - données probantes sur le calendrier de la vaccination pendant la grossesse
- Les données probantes continuent de montrer que les personnes enceintes courent un risque accru de subir des complications plus graves liées à la COVID-19. Comparativement aux personnes qui ne sont pas enceintes, l'infection par le SRAS-CoV-2 pendant la grossesse était associée à un risque d'hospitalisation au moins 2 fois plus élevé, à un risque d'admission dans une unité de soins intensifs (USI) environ 5 fois plus élevé et à un risque au moins 2 fois plus élevé de nécessiter une ventilation invasive.
- L'infection par le SRAS-CoV-2 pendant la grossesse est aussi associée à un risque accru de complications indésirables néonatales, notamment un accouchement prématuré, un faible poids à la naissance et l'admission à l'unité de soins intensifs néonataux (USIN). Le risque de ces complications augmente avec la sévérité de la maladie chez les personnes enceintes.
- Les données probantes continuent de montrer que la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse est sûre et efficace pour prévenir la maladie sévère, l'hospitalisation et l'admission en USI attribuables à la COVID-19 à la fois chez les personnes enceintes et les nouveau-nés ou les nourrissons.
- La vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse ou l'allaitement est sans danger :
  - Les effets secondaires consécutifs à la vaccination sont généralement légers ou modérés et disparaissent en quelques jours, comme on le voit chez les personnes qui ne sont pas enceintes ou qui n'allaitent pas.
  - La vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse n'augmente pas le risque de fausse couche, de mortinaissance, de faible poids à la naissance, de naissance prématurée, d'admission en USIN ou de toute autre complication indésirable liée à la grossesse ou à la naissance.
  - Aucun problème d'innocuité n'a été déterminé avec la vaccination à ARNm contre la COVID-19 pendant l'allaitement.

- Les données montrent que la proportion de personnes enceintes et souffrant d'une infection à Omicron contre la COVID-19 modérée à sévère est plus faible chez celles qui ont reçu une série primaire à deux doses que chez les personnes enceintes qui ne sont pas vaccinées ou qui sont partiellement vaccinées.
- Les nourrissons des personnes vaccinées avec une deuxième ou une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 pendant la grossesse connaissent des taux d'infection et un risque d'hospitalisation attribuables à la COVID-19 plus faibles au cours des 4 à 6 premiers mois de leur vie que les nourrissons nés de personnes non vaccinées.
- Il a été démontré qu'une dose de rappel pendant la grossesse augmente les taux d'anticorps dans le sang du cordon ombilical à la naissance, ce qui peut indiquer que la protection est transmise au nourrisson.
- Les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés en même temps (c.-à-d., le jour même) ou à tout moment avant ou après d'autres vaccins recommandés pendant la grossesse ou l'allaitement.

Pour le texte complet de la déclaration, y compris les données probantes et les justifications, voir la [Déclaration du CCNI : Directives mises à jour sur les vaccins contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou qui allaitent](#).

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la [page Web du CCNI](#).

## CITATIONS

« L'ensemble des preuves probantes sur l'utilisation des vaccins à ARNm contre la COVID-19 chez les personnes enceintes ou allaitantes a considérablement augmenté depuis que les vaccins ont été mis à disposition de la population pour la première fois. Les directives mises à jour du CCNI fournissent plus d'assurance quant à l'innocuité et à l'efficacité réelle des vaccins à ARNm contre la COVID-19 pendant la grossesse et l'allaitement, ainsi que des précisions sur l'admissibilité à des doses de rappel et sur le calendrier s'y rattachant. Ceci aidera à soutenir les personnes enceintes ou qui allaitent ainsi que les professionnels de la santé qui les conseillent, afin qu'elles puissent se protéger, ainsi que leurs fœtus et nouveau-nés contre la COVID-19 grâce à la vaccination. »

- D<sup>re</sup> Robyn Harrison, vice-présidente du CCNI

« Nous savons que les personnes enceintes sont à risque de subir des complications plus graves liées la COVID-19 et que la COVID-19 sévère pendant la grossesse peut toucher les nouveau-nés. Heureusement, nous disposons maintenant d'un nombre croissant de données probantes qui renforcent le fait que la vaccination contre la COVID-19 est sûre et efficace pendant la grossesse et l'allaitement. Cette vaccination offre une bonne protection contre la maladie sévère et l'hospitalisation aux personnes enceintes et aide à réduire le risque d'infection et d'hospitalisation des nouveau-nés. Nous savons également que recevoir un vaccin contre la COVID-19 est sans danger pour les personnes et les nouveau-nés à n'importe quel stade de la grossesse ou pendant l'allaitement. Je suis reconnaissante envers le CCNI d'avoir examiné les données probantes les plus récentes et d'avoir fourni cette mise à jour importante pour aider les nouveaux et futurs parents à prendre des décisions éclairées et confiantes concernant la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse et l'allaitement. »

- D<sup>re</sup> Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique